

Dans quel Morvan, voulons-nous vivre ?

Questions à Christian Paul, président du Parc naturel régional du Morvan



Vents du Morvan : Charte, constitution... sont des mots d'actualité. Qu'est-ce exactement qu'une charte et en quoi fonde-t-elle, l'existence et la ligne de conduite d'un parc ?

Christian Paul : Ce n'est pas un texte qui vient d'ailleurs ou d'en haut. Il émerge du débat local, de la confrontation des points de vue pendant près d'un an et d'une écriture collective sur notre territoire. C'est d'abord un document qui définit les objectifs et les missions du

Parc. La Charte précise aussi les moyens et les actions pour atteindre ces objectifs. On dit qu'une charte est un contrat car elle engage les collectivités, communes et communautés de communes, les départements, la région ainsi que l'Etat pour 10 ans. A l'issue de cette période, la charte doit être révisée. La nouvelle Charte du Parc doit être écrite et adoptée pour 2007. Dès la fin de 2005, un avant-projet sera rédigé par l'équipe du Parc en concertation avec les élus et les habitants.

VdM : Rédiger une nouvelle charte, c'est prendre des décisions qui engagent le territoire, pour 10 ans (de 2007 à 2017). Quels sont les domaines concernés ?

Ch. P. : Ces décisions concernent d'abord ce qui fait partie intégrante de la raison d'être d'un Parc, c'est-à-dire la préservation du patrimoine, qu'il soit naturel, social ou culturel. D'autres choix sont relatifs au développement et s'appliquent à l'économie, à la société morvandelle, aux évolutions à conduire pour la recherche, l'espace paysager, l'habitat, la culture. Il s'agit donc d'élaborer un véritable « Projet pour l'avenir », un projet qui concerne chacun d'entre nous.

VdM : Pourquoi faut-il réviser régulièrement la charte ? Pour le Morvan, quelles ont été les différentes révisions ?

Ch. P. : Depuis sa création en 1970, le Parc naturel régional du Morvan a connu trois chartes. Le Morvan change, il évolue, ses habitants aussi. Les problématiques d'aujourd'hui sont bien différentes de celles d'hier. Quelques exemples permettent d'illustrer mon propos : Depuis 30 ans, l'augmentation de la surface de la forêt a accompagné la déprise agricole ; des déséquilibres se créent. Il est nécessaire d'être vigilant.

Je peux également évoquer les changements profonds de la société morvandelle, avec le vieillissement de la population, le retour au pays des générations nées après 1945, et l'arrivée de populations européennes.

VdM : Comment s'organise cette révision ?

Ch. P. : La volonté et la grande nouveauté, c'est la méthode ouvertement participative.

Quand on sait qu'une charte engage tout un territoire, donc tous ses habitants, pour 10 ans, on comprendra aisément que ces mêmes habitants soient consultés ; tous ceux qui le souhaitent sans exception. À cet effet, nous avons organisé des réunions dans chaque canton et ville-porte du Parc. Au cours de ces réunions, chacun a pu s'exprimer. Nous avons recueilli plus de 600 avis ; toutes les propositions contribueront à la rédaction de la nouvelle charte.

Vue du Rocher de la Pérouse ▼





Festival l'Avis de Château ▲

Bien sûr, tous les élus sont étroitement associés. Par ailleurs, de multiples moyens destinés à favoriser cette expression sont à la disposition du public : questionnaires, sites internet, sans oublier le simple courrier.

Quels sont les échéances et le calendrier ?

C'est une course de fond rythmée par de nombreux débats publics.

2004

Lancement de la révision par le Parc et le Conseil régional.

De novembre 2004 à février 2005 : bilan-évaluation sur la période 1997-2004.

2005

D'avril à novembre : rencontres et consultations des habitants et des élus

Septembre : présentation de l'avant-projet de la nouvelle charte.

Octobre - novembre : approbation du projet de charte par le syndicat mixte

Décembre - janvier 2006 : validation du projet de charte par le Conseil régional de Bourgogne

2006

De janvier à mai : envoi, pour avis, du projet, aux départements, communes et intercommunalités compétents et territorialement concernés.

De juin à juillet : approbation de la charte et du territoire délimité par les délibérations prises par le Conseil régional de Bourgogne, puis transmission au préfet de région.

Août : envoi, par le préfet, du dossier au ministère de l'Ecologie, pour signature d'un décret avant le 28 avril 2007.

VdM : L'action du Parc vient d'être évaluée, pouvez-vous nous résumer les principaux sujets de satisfaction ?

Ch. P. : Notre plus grande satisfaction, c'est que le Morvan justifie encore et pleinement son classement en parc naturel régional. Si on regarde plus en détail les conclusions de l'évaluation, je dirais que le Parc a bien rempli les missions de son « cœur de métier » : pour simplifier, celles qui sont relatives à l'environnement. Exemple : l'action naturaliste et patrimoniale a permis de se concentrer sur les territoires les plus sensibles tout en prenant en compte les autres espaces naturels avec des outils nouveaux comme la charte forestière de territoire.

Je pourrais citer d'autres avancées : le travail de recherche, la mise en cohérence des actions menées sur quatre départements, les nombreuses collaborations vis-à-vis de la population et particulièrement les jeunes avec l'opération « Ecoles en Morvan ». Notre territoire bénéficie enfin d'une action culturelle, dans le respect de la diversité des créations et dans le souci de faire aimer le patrimoine du Morvan. La communication est également perçue comme efficace, notamment tous les supports d'information et de promotion.

VdM : Quels sont les grands enjeux pour le Morvan dans les prochaines décennies ?

Ch. P. : A l'issue des nombreuses rencontres avec les techniciens, les élus et le public, nous voyons se dessiner les premiers enjeux : il est urgent que notre territoire ait un projet global, le « Projet Morvan » qui doit être mis en place, dans la concertation, avec les partenaires que sont les communes, les quatre départements, le Conseil régional de Bourgogne, les services de l'Etat, départementaux et régionaux, les communautés de communes, les Pays. Le Parc n'en a pas le monopole, mais ce sera notre fil conducteur. Deuxième point, la préservation des milieux naturels doit absolument s'accompagner de la valorisation des ressources morvandelles pour qu'il y ait production de richesses et création d'emplois, comme dans la filière bois-énergie.

Le Chalaux ▼

